

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 MARS 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le six mars à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2019

PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - VUILLEMIN M. - BATISTA DA CUNHA H. - CESBRON R. DAILLÈRE F. LECOMTE C.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. – WILLOCQ A. – ENDUIT C.

Procuration de Mme Christine ENDUIT à Mme Hélène BATISTA DA CUNHA

Monsieur Ronan CESBRON a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 6 février 2019 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE/VOLET PREVOYANCE
MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DES DEUX-SEVRES POUR
CONVENTION DE PARTICIPATION CM20190306-001

Le Conseil municipal de Boismé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique placé auprès du Centre de gestion en date du 12 février 2019,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal de Boismé, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité,

DECIDE :

1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance

2°) de retenir la convention de participation ;

3°) de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à ce titre lui donne mandat,

et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir de juillet 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion des Deux-Sèvres à compter du 1^{er} janvier 2020.

4°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

Montant en euros : 5.00€

N.B. : Le montant de la participation peut être indicatif ou estimatif dans cette première délibération avant mise en concurrence. La seconde délibération qui sera prise après mise en concurrence et avant la signature de la convention, devra indiquer le montant définitif de la participation accordée.

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

2. VOTE DE LA CONVENTION SCOLAIRE 2019 CM20190306-002

Madame Régine GINGREAU, Adjointe à l'enfance, présente le budget prévisionnel de l'OGEC pour 2019.

Monsieur le Maire propose de voter pour attribuer le montant de la convention scolaire pour 2019 à 650.00 € par enfant comme l'an dernier. Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 est évalué par l'OGEC à 60 232.66 € avec un déficit reporté de 5900.13 € soit 66 132.79 € au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 650 € par enfant soit 95 enfants x 650 € soit 61750.00 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

3. PROPOSITION DE REALISATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE(SCDECI) ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA DECISION CAP79 CM20190306-003

Monsieur le Maire présente la proposition du SDIS 79 (Services d'incendie et de Secours des Deux-Sèvres) pour la réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI). En effet, la défense incendie n'est pas optimale sur la commune de Boismé. Cela entraîne des soucis pour l'obtention de permis de construire.

Cette étude a pour objectif de permettre de connaître :

- l'état de l'existant de la défense incendie
- les carences constatées
- les évolutions prévisibles des risques à venir

Cela permettrait de planifier les équipements de complément ou de renforcement de la défense incendie de la commune de Boismé à partir d'un panel de solutions proposées par le SDIS 79.

Cette étude s'élève à 6086.85 € pour la commune de Boismé.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à la décision pour le montant restant disponible soit 1 700.00 €.

Il resterait donc 4 386.85 € à charge de la commune de Boismé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote (1 abstention et 11 pour) accepte cette convention de partenariat avec le SDIS 79 pour l'élaboration d'un Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ladite convention de partenariat ainsi que pour faire une demande de subvention de 1 700.00 € au titre de l'aide à la décision auprès du Département des Deux-Sèvres programme CAP79.

4. PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU VILLAGE COMMERCIAL CM20190306-004

Afin de prendre en compte la réalité complète de toutes les dépenses effectuées depuis 2016 et prévues pour le projet ainsi que la demande de prêt effectuée, il est proposé le plan de financement concernant la construction du village commercial comme suit :

Dépenses :

Construction d'un village commercial comprenant :

Lot n°1 Gros-œuvre	43 769.99 € HT
Lot n°2 Charpente métallique	71 880.00 € HT
Lot n°3 Couverture-bardage	152 196.97 € HT
Lot n°4 Menuiseries aluminium	40 792.00 € HT
Lot n°5 Serrurerie	4 315.10 € HT

Lot n°6 Cloisons-plafonds	54 886.91 € HT
Lot n°7 Menuiseries intérieures	8 040.79 € HT
Lot n°8 Carrelage-faïence	38 545.75 € HT
Lot n°9 Plomberie sanitaire	62 500.00 € HT
Lot n°10 Electricité	62 500.09 € HT
Lot n°11 Peinture	14 000.00 € HT
Lot n°12 Démolitions	65 154.02 € HT
Lot n°13 Voirie et réseaux divers	348 315.75 € HT
Lot n°14 Aménagement paysager –mobilier	24 732.30 € HT
Equipement boulangerie	140 165.89 € HT (estimation)
Equipement boucherie	<u>64 000.00 € HT (estimation)</u>
TOTAL TRAVAUX	1 195 795.56 € HT

AREA	8 053.00 € HT
Frais d'études	105 084.70 € HT
Contrôle technique	4 120.00 € HT
Coordonnateur SPS	2 030.00 € HT
Taxes construction	9 490.00 € HT
Fouilles archéologiques	125 865.00 € HT
Dépenses 2016	20 547.73 € HT
Dépenses 2017	2 513.00 € HT
Dépenses 2018	3 842.58 € HT
GEREDIS Alimentation	18 917.27 € HT
GEREDIS Branchements	4 000.00 € HT (estimation)
GEREDIS modification + éclairage	<u>7 000.00 € HT (estimation)</u>
TOTAL FRAIS	311 463.28 € HT

TOTAL TRAVAUX + FRAIS 1 507 258.84 € HT

Recettes :

- 3.1 DETR	66 723.00 €}	
- 4.3 DETR	93 458.00 €}	248 241.00 € 16.47%
- 1.1 DETR	88 060.00 €}	
- FEADER	200 000.00 €	13.27%
- Région Nouvelle Aquitaine	68 500.00 €	4.54%
- Département – CADT	93 458.00 €	6.20%
- Département – CAP 79	35 607.82 €	2.36%
- Amendes de police	10 386.02 €	0.69%
- Réserve parlementaire	4 766.00 €	0.32%
- Agglo2b- fonds de concours	40 000.00 €	2.65%
- CAP79- Aide à la décision	6 300.00 €	0.42%
- Commune(emprunts - autofinancement)	800 000.00 €	53.08%
TOTAL	1 507 258.84 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, approuve le plan de financement global pour la construction du village commercial.

5. PRÊT RELAIS EN ATTENTE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DU VILLAGE COMMERCIAL CM20190306-005

Le Conseil Municipal de la commune de **BOISME**,

Après avoir pris connaissance de la proposition reçue et en avoir délibéré et vote à l'unanimité :

- décide de contracter :

* un emprunt relais Court Terme de **500 000 € (cinq cent mille euros)** auprès du Crédit Mutuel, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- o Montant du capital emprunté : **500 000 € (Cinq cent mille euros)**

- Durée d'amortissement : **24 mois**
 - Taux d'intérêt : **0.65 % fixe**
 - Mise à disposition des fonds : **en une ou plusieurs fois**
 - Frais de dossier : **500,00 Euros**
 - Périodicité : **Trimestrielle pour le règlement des intérêts. Ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu. Ils seront payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu.**
 - Remboursement anticipé : **Possible sans pénalités, sans préavis.**
- s'engage, pendant toute la durée du prêt à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en intérêts et en capital à terme échu.
 - autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt correspondants.

QUESTIONS DIVERSES :

1. CHOIX CONCERNANT LA COULEUR DU BARDAGE DES COMMERCES ET L'INSTALLATION D'UNE PORTE AUTOMATIQUE A LA BOULANGERIE CM20190306-006

Monsieur le Maire explique qu'il convient de valider la couleur du bardage des commerces ainsi que l'installation éventuelle d'une porte automatique pour la boulangerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de valider la couleur du bardage proposée par l'architecte et de faire installer une porte automatique à la boulangerie. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette décision.

1. LICENCE IV BAR-RESTAURANT

Le propriétaire sollicite la commune pour lui racheter sa licence. Le prix est trop élevé.

2. SUBVENTIONS 2019 (suite) CM20190306-007

Suite aux différentes demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
ESBC – Entente sportive Boismé-Clessé	900.00 €
MFR LA Grange de Bressuire	4 enfants x 15 € =60.00 €
TOTAL	960.00 €

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente la demande de subvention présentée par le Groupement Cœur du Bocage qui s'occupe des entraînements des jeunes de 10 à 17 ans. La décision sera prise ultérieurement.

3. OPERATION « BOL DE RIZ » : Remerciements des écoles

4. ACHAT FERTILISANTS ET DESHERBANTS BIO CM20190306-008

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint au Maire, présente deux devis reçus pour la commande de fertilisants et de désherbants bio :

- EDP CHANTONNAY 4 223.36 € HT

- TERRENA SAINT-PORCHAIRE 3 737.35 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise TERRENA de SAINT-PORCHAIRE pour la somme de 3 737.35 € HT soit 4 455.04 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

5. DIABLE : Proposition de le confier à une association de la commune pour qu'elle en effectue l'entretien et une proposition de mise en place.

6. EOLIEN : Une entreprise spécialisée dans ce domaine, se propose de faire une étude sur la commune si le Conseil Municipal est d'accord. Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

7. **NUMEROTATION ET NOMS DE RUES DANS L'ECOQUARTIER DU LAC :** La poste demande à ce que la numérotation soit revue et que les petites ruelles de l'Ecoquartier du Lac soit nommée ceci afin de permettre une meilleure prise en compte des adresses par les GPS utilisés notamment par la Poste mais également par les services de secours.

Proposition qu'une commission ad hoc s'occupe de cela.

8. **DECOR DU BAR DE LA SALLE POLYVALENTE :** la nouvelle proposition de la SARL MICHENEAU convient mieux. Ce décor est offert gracieusement par la SARL MICHENEAU à la commune de Boismé.
9. **CANTINE :** Les peintures ont été refaites pendant les vacances de février. Les porte-manteaux en métal sont dangereux car à hauteur des petits. Le devis pour des porte-manteaux mieux adaptés s'élève à 9 € HT par porte-manteau et il en faudrait 70. A voir à une prochaine réunion.

Séance levée à 23 h 38 min

SIGNATURES

**Le Maire,
Yves MORIN**

**Le Secrétaire,
Ronan CESBRON**

Patrice GAUTHIER	Eric DIGUET	Régine GINGREAU
Marie-Claude BERTHELOT	Christine ENDUIT Procuration à Mme Hélène BATISTA DA CUNHA Absente excusée	Jean-Hugues BOUTET Absent excusé
Mickaël VUILLEMIN	Olivier MARTIN-JOVÉ Absent excusé	Hélène BATISTA DA CUNHA
Julien HAY	Fanny DAILLÈRE	Ronan CESBRON
Amandine WILLOCQ Absente excusée	Catherine LECOMTE	Yves MORIN

